

N° 5

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
26/08/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 21

OBJET

URBANISME
Obligation de dépôt du
permis de démolir en
zones UB et UC.

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 20h55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LELIEVRE, Mme LALOT, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. COPPIER, Mme NOISELIET, M. SENECHAL, M. BASTARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- Mme LEGRAND
- M. CARDON (pouvoir donné à M. TELLIEZ)
- M. DESBUREAUX
- Mme SILVESTRE
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme GUYOT
- Mme ROUSSEL

DELIBERATION N° 5

OBJET : URBANISME – Obligation de dépôt du permis de démolir en zones UB et UC.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.421-27,

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de demander le dépôt d'un permis de démolir en zones UB et UC dans l'intérêt de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti et dans le but d'assurer la préservation de l'harmonie et de la qualité du paysage urbain.

DELIBERE

ARTICLE 1 : De soumettre à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, sur les zones UB et UC du territoire communal.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 1^{er} septembre 2025 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX

The block contains a blue ink signature of Jean-Claude RENAUX and a circular official stamp of the Municipality of Camon, Somme. The stamp features a central emblem with a sun and a tree, surrounded by the text 'MAIRIE DE CAMON' and 'SOMME'.

Le(s) secrétaire(s),

The block contains a blue ink signature of the secretary, which appears to be 'J. Leguyet'.